



Lepuix_Ouest

Légende

- Zones urbaines**
 - UB: Secteur mixte de cœur de ville
 - UBV: Secteur mixte de cœur de ville / village
 - UBF: Secteur mixte de faubourg et de village-rue
 - URC: Secteur résidentiel composé
 - URM: Secteur résidentiel mixte
 - URP: Secteur résidentiel pavillonnaire
 - UVA: Secteur à vocation d'activités (UEa à UEN)
 - UF: Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
 - UGA: Secteur d'équipements
 - UGC: Secteur des casernes à Giromagny
 - UGL: Secteur de loisirs
 - UGP: Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
 - UH: Secteur mixte en transition
- Zones à urbaniser**
 - UAU: Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
 - UAUL: Secteur à vocation d'activités (long terme)
 - UAULS: Secteur à vocation touristique (long terme)
 - UAULT: Secteur à vocation touristique (long terme)
- Zones agricoles**
 - A: Espace agricole
 - Ae: Espace agricole d'intérêt écologique
- Zones naturelles et forestières**
 - Nb: Espace naturel et forestier
 - NbC: Secteur de carrière
 - NbE: Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
 - NbG: Secteur dédié au golf
 - NbL: Secteur à vocation de loisirs
 - NbR: Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables
- Limites des zones**
 - : Limites des zones
- Cadastr**
 - Commune
 - Parcelle
 - Bâtiment
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Divers
 - Cimetière
 - Piscine
 - Hydrographie
 - Plan d'eau (DDT, 2021)
 - Cours d'eau

- Prescriptions**
 - Espace boisé classé (R151-31.1°)
 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31.2°)
 - Anciennes décharges et dépôts
 - Autres secteurs inconstructibles
 - Zones humides
 - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-34.1°)
 - Interdiction logement
 - Zones humides
 - Emploiement réparti (R151-34.4°, R151-38.1°, R151-43.2°, R151-48.2°, R151-50.1°)
 - Périimèbre bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-43.3°)
 - Étymologique, Industriel, Remarquable
 - Militaire, Ouvrier
 - Anciennes fermes
 - Maison de ville
 - Périimèbre paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41.3°)
 - Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43.3°)
 - Éléments de ruralité écologique et trame verte et bleue (R151-43.4° et R151-43.5°)
 - Hale
 - Boisement
 - Ripisylvie
 - Verger
 - Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (R151-23.2° et R151-25.2°)
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (BTECAL) en zone A ou N (R151-23.2° et R151-25.2°)
 - Diversité commerciale à préserver (R151-37.4°)
 - Voies d'intérêt public à conserver et à réhabiliter (R151-48.1°)
 - Marge de recul (R151-39)
 - Bande d'implantation des constructions (R151-39)
 - Secteur d'OAP

